



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2021
Délibération n DEL-2021-0324

Objet : Actualisation du tableau des emplois de la collectivité

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 58
Pouvoirs : 8
Absents : 0
Excusés : 16
Pour : 66
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

22. 10. 21

et affichage le

22. 10. 21

Secrétaire de séance : Jean-
François CLAPPAZ

Le lundi 27 septembre 2021 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 21 septembre 2021.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Michel BASSET, Dominique BONNET, Christiane CHARLES, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Mylène JACQUIN, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Robert MONNET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO

Pouvoir : François BERNIGAUD à Cécile CONRY, Patrick AYACHE à Philippe LORIMIER, Annie FRAGOLA à Annie TANI, Vincent GOUNON à Claire QUINETTE-MOURAT, Martine KOHLY à Sidney REBBOAH, Youcef TABET à Nelly GADEL, Françoise VIDEAU à François OLLEON, Christelle MEGRET à Sidney REBBOAH

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Ainsi, considérant la délibération du conseil communautaire du 24 juin 2019 dernier, visant, à régulariser et acter l'ensemble des créations des emplois opérés par le Grésivaudan depuis sa création que ce soit sur poste permanent ou non permanent, Considérant les besoins des directions pour assurer la bonne continuité du service rendu au public, mais également les avancements de grade et les promotions internes.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire, de valider l'évolution du tableau des emplois de la collectivité comme présenté ci-dessous.

Ces derniers correspondent aux crédits budgétaires inscrits aux budgets primitifs.

Légende : Temps complet = TC / Temps non complet = TNC / Catégorie = Cat.
SG = Secrétariat Général / DC = Direction Communication / DG = Direction Générale / DRH = Direction Ressources Humaines / DFCP = Direction Finances & Commande Publique / DSI = Direction Systèmes Informations / DPST = Direction Patrimoine & Services Techniques / DGD = Direction Gestion des Déchets / DEA = Direction Eau & Assainissement / DEVECO = Direction Développement Economique / DALE = Direction Aménagement, Logement & Environnement / DCPC = Direction Culture & Patrimoine Culturel / DEJP = Direction Enfance, Jeunesse & Parentalité / DSMT = Direction Sports, Montagne & Tourisme / DASS = Direction Autonomie, Santé & Solidarités / EHPAD = Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes / CV = Centre de Vaccination

Emplois permanents :

Les emplois permanents seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base des articles 3-3-2° ou 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

La rémunération de l'agent ne pourra pas dépasser l'indice brut sommital du cadre d'emploi de recrutement.

Nbr de poste	Cat	Grade	Création / Suppression	TC / TNC	Temps de travail hebdo	A compter du	Budget	Motif
1	A	Directeur général des services des communes de 80 000 à 150 000 habitants	Suppression	TC	35h00	01/10/2021	PRINCIPAL	DG_Agent recruté sur nouveau grade
		Directeur général adjoint des services des communes de 40 000 à 150 000 habitants	Création					
1	B	<u>Cadre d'emploi</u> des	Création	TC	35h00	01/10/2021	PRINCIPAL	SG_Création de poste

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

		rédacteurs territoriaux						
1	A	<u>Cadre d'emploi</u> des assistants territoriaux socio-éducatifs / <u>Cadre d'emploi</u> des conseillers territoriaux socio-éducatifs / <u>Cadre d'emploi</u> des éducateurs territoriaux de jeunes enfants	Création	TC	35h00	01/10/2021	PRINCIPAL	DEJP_Création de poste
1	C	<u>Grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe</u>	Suppression	TN C	24h30	01/10/2021	PRINCIPAL	DEJP/MA_Réorganisation
			Création		28h00			
1	A	<u>Grade d'assistant socio-éducatif</u>	Suppression	TN C	02h37	27/09/2021	PRINCIPAL	DCPC_Départ de l'agent
	C	<u>Grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe</u>	Création					DCPC_Recrutement sur nouveau grade
1	A	<u>Grade d'éducateur de jeunes enfants</u>	Suppression	TN C	03h47	01/01/2022	PRINCIPAL	DEJP/LAEP_Réorganisation
			Création		02h55			
1	A	<u>Grade d'assistant socio-éducatif</u>	Suppression	TN C	03h49	01/01/2022	PRINCIPAL	DEJP/LAEP_Réorganisation
			Création		02h55			
1	A	<u>Grade de psychologue de classe normale</u>	Création	TN C	02h55	01/01/2022	PRINCIPAL	DEJP/LAEP_Réorganisation
1	A	<u>Grade de psychologue de classe normale</u>	Suppression	TN C	02h37	01/01/2022	PRINCIPAL	DEJP/LAEP_Réorganisation

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

		<u>Cadre d'emploi des assistants territoriaux socio-éducatifs / Cadre d'emploi des psychologues territoriaux / Cadre d'emploi des éducateurs territoriaux de jeunes enfants</u>	Création					
1	A	<u>Cadre d'emploi des assistants territoriaux socio-éducatifs / Cadre d'emploi des psychologues territoriaux / Cadre d'emploi des éducateurs territoriaux de jeunes enfants</u>	Création	TN C	01h54	01/10/2021	PRINCIPAL	DEJP/LAEP_ Réorganisation
1	C	Grade d'adjoint technique principal de 2ème classe	Suppression	TC	35h00	01/10/2021	PRINCIPAL	DEJP/MA_Agent recruté sur nouveau grade
		Grade d'adjoint technique	Création					
1	C	Grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe	Suppression	TC	35h00	01/10/2021	PRINCIPAL	DCPC/Musée_ Recrutement sur nouveau grade
		Grade d'adjoint du patrimoine	Création					

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

1	A	<u>Grade d'attaché / Grade d'ingénieur</u>	Suppression	TC	35h00	01/10/2021	PRINCIPAL	DALE_Récrutement sur nouveau grade
	B	<u>Grade de rédacteur</u>	Création					
1	C	<u>Grade d'adjoint technique</u>	Création	TC	35h00	01/10/2021	PRINCIPAL	DALE_Création de poste (Reclassement)
1	A/B	<u>Cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux / Cadre d'emploi des techniciens territoriaux</u>	Création	TC	35h00	01/10/2021	ASSAINISSEMENT	DEA_Création de poste
1	B	<u>Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux</u>	Suppression	TC	35h00	27/09/2021	ASSAINISSEMENT	DEJP/MA_Agent recruté sur nouveau grade
	C	<u>Grade d'adjoint administratif</u>	Création					
1	C	<u>Grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe</u>	Suppression	TC	35h00	27/09/2021	ASSAINISSEMENT	DCPC_Départ de l'agent
		<u>Grade d'adjoint administratif</u>	Création					
1	C	<u>Grade d'adjoint administratif</u>	Suppression	TN	20h00	27/09/2021	PRINCIPAL	DRH_Régularisation situation
			Création	TC	35h00			
1	B/C	<u>Cadre d'emploi des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives / Cadre d'emploi des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives</u>	Création	TC	35h00	01/10/2021	PRINCIPAL	DSMT_Création de poste

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

1	C	Grade d'agent social principal de 1ère classe	Suppression	TC	35h00	27/09/2021	EHPAD	DCPC_Départ de l'agent
		Grade d'agent social	Création					DCPC_Recrutement sur nouveau grade
1	B	Grade d'animateur	Suppression	TNC	28h00	27/09/2021	EHPAD	DASS/EHPAD_Agent recruté sur nouveau grade
	C	Grade d'adjoint d'animation	Création					
1	A	Grade d'attaché	Suppression	TC	35h00	27/09/2021	GESTION DES DECHETS	DGD_Régularisation situation
		Grade d'ingénieur	Création					

Promotion interne & Avancement de grade 2021 :

Nbr de poste	Cat	Grade	Création / Suppression	TC / TNC	Temps de travail hebdo	A compter du	Budget	Motif
1	A	Grade d'attaché	Création	TC	35h00	01/10/2021	PRINCIPAL	DEA_Promotion interne 2021
1	A	Grade de Bibliothécaire	Création	TC	35h00	01/10/2021	PRINCIPAL	DCPC/MTR-Crolles_Promotion interne 2021
1	A	Grade d'ingénieur	Création	TC	35h00	01/10/2021	EAUX	DEA_Promotion interne 2021

Nbr de poste	Cat.	Grade	Création / Suppression	TC / TNC	Temps de travail hebdo	A compter du	Budget	Motif
2	C	Grade d'adjoint administratif	Suppression	TC	35h00	01/10/2021	PRINCIPAL	DALE Réussite examen professionnel
		Grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe	Création					
2	C	Grade d'adjoint administratif	Suppression	TC	35h00	01/10/2021	PRINCIPAL	DRH Réussite examen professionnel
		Grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe	Création					

Emplois non permanents :

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 dans son article 3 I, 1°, permet aux collectivités de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents afin de faire face à

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

un accroissement temporaire d'activité. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs, ils seront pourvus uniquement par des agents contractuels

Considérant les besoins des directions pour assurer la bonne continuité du service rendu au public, notamment au regard des nombreux services à la population, et des contraintes règlementaires encadrant le recrutement (délais de vacance, de publication, durée des remplacements), la collectivité pour répondre rapidement aux exigences de continuité de service, prévoit annuellement la création de ces postes.

Nbr de poste	Cat.	Cadre ou Grade	Création / Suppression	TC / TN C	Temps de travail hebdo	Date de début	Date de fin	Budget	Motif du recrutement
1	A	Cadre d'emploi des cadres de santé territoriaux paramédicaux	Création	TC	35h00	27/09/2021	31/12/2021	PRINCIPAL	CV_Accroissement temporaire
8	C	Cadre d'emploi des adjoints administratif territoriaux	Création	TC	35h00	27/09/2021	31/12/2021	PRINCIPAL	CV_Accroissement temporaire
1	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	Création	TC	35h00	27/09/2021	31/12/2021	PRINCIPAL	CV_Accroissement temporaire
4	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	Création	TC	35h00	27/09/2021	31/12/2021	PRINCIPAL	CV_Accroissement temporaire
2	C	Cadre d'emploi des adjoints administratif territoriaux	Création	TC	35h00	01/10/2021	31/03/2022	PRINCIPAL	DRH_Accroissement temporaire
1	C	Cadre d'emploi des adjoints administratif territoriaux	Création	TC	35h00	01/10/2021	31/12/2021	ADS	DALE/ADS_Accroissement temporaire
2	B/C	Cadre d'emploi des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives / Cadre	Création	TC	35h00	27/09/2021	31/12/2021	PRINCIPAL	DSMT/CNI-Pontcharra, Martine VENTURINI, ire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

		d'emploi des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives							
2	C	<u>Grade</u> d'adjoint d'animation	Création	TC	35h0 0	01/10/20 21	31/12/20 21	PRINCIP AL	DEJP/ALSH_ Accroissement temporaire
1	C	<u>Grade</u> d'adjoint d'animation	Création	TN C	28h0 0	01/11/20 21	12/09/20 22	PRINCIP AL	DEJP/ALSH-St- Maximin_ Accroissement temporaire
7	C	<u>Cadre</u> d'emploi des agents sociaux territoriaux	Création	TC	35h0 0	01/10/20 21	31/12/20 21	PRINCIP AL	DEJP/MA_ Accroissement temporaire
1	A	<u>Cadre</u> d'emploi des éducateurs territoriaux de jeunes enfants / <u>Cadre</u> d'emploi des infirmiers territoriaux en soins généraux	Création	TC	35h0 0	01/10/20 21	08/03/20 22	PRINCIP AL	DEJP/MA_ Accroissement temporaire
1	A	<u>Cadre</u> d'emploi des éducateurs territoriaux de jeunes enfants / <u>Cadre</u> d'emploi des infirmiers territoriaux en soins généraux	Création	TC	35h0 0	01/10/20 21	31/12/20 21	PRINCIP AL	DEJP/MA_ Accroissement temporaire
1	C	<u>Grade</u> d'adjoint administratif	Création	TC	35h0 0	01/10/20 21	31/12/20 21	PRINCIP AL	DFCP_Accroissement temporaire
1	C	<u>Grade</u> d'adjoint du patrimoine	Création	TC	35h0 0	01/10/20 21	31/12/20 21	PRINCIP AL	DCPC/MTR- Crolles_Accroisseme nt temporaire
1	A/ B	<u>Cadre</u> d'emploi des ingénieurs territoriaux / <u>Cadre</u> d'emploi des Technicien	Création	TC	35h0 0	27/09/20 21	31/03/20 22	PRINCIP AL	DPST_Accroissement temporaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

		territoriaux							
1	C	<u>Cadre d'emploi des adjoints administratif territoriaux</u>	Création	TC	35h00	01/10/2021	28/02/2022	EAUX	DEA_Accroissement temporaire
1	C	<u>Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux</u>	Création	TC	35h00	01/10/2021	31/12/2021	EHPAD	DASS/EHPAD_Accroissement temporaire
2	C	<u>Cadre d'emploi des infirmiers territoriaux en soins généraux</u>	Création	TC	35h00	01/10/2021	31/12/2021	EHPAD	DASS/EHPAD_Accroissement temporaire

Apprentissage :

Considérant, que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; et que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

Considérant la volonté de la collectivité de participer à l'insertion professionnelle des jeunes en les formant à de nombreux diplômes, du CAP au Master.

L'apprentissage reste un des outils de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences qui permet d'anticiper les départs à la retraite en envisageant un nouveau mode de recrutement, qui facilite l'intégration dans la fonction publique territoriale après une période test pour l'employeur comme pour l'apprenti. Il crée également des opportunités d'échanges de compétences et de connaissances entre l'apprenti et les agents ;

L'apprenti bénéficie du statut de salarié et perçoit une rémunération minimale correspondant à un pourcentage du SMIC en fonction de son âge, du diplôme préparé et de son ancienneté dans le contrat. Cette rémunération sera réévaluée si les nécessités du service le justifient.

Considérant qu'il revient à la collectivité de prendre en charge le coût de la formation, que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2021.

Nbr de poste	Création / Suppression	TC / TNC	Temps de travail hebdo	Date de début	Date de fin	Diplôme	Motif du recrutement
1	Création	TC	35h00	01/09/2021	29/09/2022	BPJEPS ou LTP	DEJP/ALSH-St Maximin Contrat d'apprentissage
1	Création	TC	35h00	01/09/2021	31/10/2022	BPJEPS ou LTP	DEJP/ALSH-Les-Adrets_Contrat d'apprentissage

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

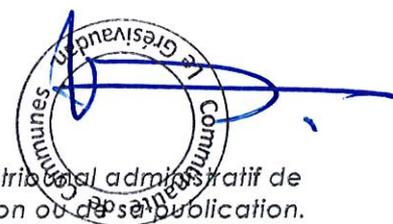
1	Création	TC	35h00	01/10/2021	30/09/2023	BPJEPS ou LTP	DEJP/ALSH-Les-Adrets_Contrat d'apprentissage
1	Création	TC	35h00	01/10/2021	30/09/2023	BPJEPS ou LTP	DEJP/ALSH-Balcon-Belledonne_Contrat d'apprentissage
1	Création	TC	35h00	01/08/2021	21/07/2022	CAP PE	DEJP/MA-Champ-Prés-Froges_Contrat d'apprentissage
1	Création	TC	35h00	25/08/2021	24/08/2023	CAP PE	DEJP/MA-Villard-Bonnot_Contrat d'apprentissage
1	Création	TC	35h00	25/08/2021	24/08/2023	CAP PE	DEJP/MA-Biviers_Contrat d'apprentissage
1	Création	TC	35h00	09/02/2021	31/08/2022	CAP PE	DEJP/MA-Crolles-2_Contrat d'apprentissage
1	Création	TC	35h00	01/10/2021	30/09/2023	CAP PE	DEJP/MA-Crêts-en-Belledonne_Contrat d'apprentissage
1	Création	TC	35h00	01/09/2021	31/03/2023	APU	DEJP/MA-Versoud-1_Contrat d'apprentissage
1	Création	TC	35h00	06/09/2021	27/08/2024	EJE	DEJP/MA-Tencin_Contrat d'apprentissage
1	Création	TC	35h00	06/09/2021	27/08/2024	EJE	DEJP/MA-Allevard_Contrat d'apprentissage
1	Création	TC	35h00	06/09/2021	27/08/2024	EJE	DEJP/MA-Saint-Nazaire-les-Eymes_Contrat d'apprentissage
1	Création	TC	35h00	01/10/2021	30/09/2023	AUX. DE SOINS	DASS/EHPAD_Contrat d'apprentissage
1	Création	TC	35h00	02/09/2021	30/06/2023	BTS COMPTA ET GESTION	DFCP_Contrat d'apprentissage
1	Création	TC	35h00	01/09/2021	12/07/2022	LICENCE RH PAIES	DRH_Contrat d'apprentissage
1	Création	TC	35h00	01/09/2021	31/08/2022	MASTER	DALE_Contrat d'apprentissage
2	Création	TC	35h00	01/10/2021	30/09/2023	BTS GEMEAU	DEA_Contrat d'apprentissage
1	Création	TC	35h00	01/10/2021	30/09/2023	CAP ESPACES VERTS	DEA_Contrat d'apprentissage

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 27.9.21

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.